

## PROCÈS VERBAL

#### **COMMISSION FEMININE JEUNES**

**PAGE 1/2** 

### Réunion téléphonique du 16 Novembre 2018 P.V. n° 3

**Président** : M. GAUVIN.

Présents: Mme. BERTON - M. CORNIER.

**<u>Assistent</u>**: Mme. JUGE - M. MOUTHAUD (service Compétitions LFNA).

#### **CHAMPIONNATS**

#### U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 2

Compte-tenu du <u>report par la LFNA de la **journée 2** prévue le samedi 17/11/2018</u> (en raison des blocages routiers), la commission décide de fixer cette journée au <u>samedi 15/12/2018</u>.

## **RAPPEL**

Vous trouverez, ci-après, les <u>modalités d'accessions et de rétrogradations de la deuxième phase</u> <u>vers la troisième phase pour le championnat U14-U17 Féminin à 11 LFNA</u>:

Niveau 1 : 3 poules de 6 : 18 équipes.

Le dernier de chaque poule rétrogradera en Niveau 2 : 3 rétrogradations.

Niveau 2: 4 poules de 6 + 1 poule de 5: 29 équipes.

Le premier de chaque poule + les 4 meilleurs deuxièmes de l'ensemble des poules accèderont en

Niveau 1: 9 accessions.

La structure de la troisième phase sera donc :

Niveau 1 : 3 poules de 8 : 24 équipes.

Niveau 2 : 2 poules de 8 + 1 poule de 7 : 23 équipes + d'éventuelles nouvelles équipes.

Possibilité de faire des poules de 4 avec matches aller et retour.

Pour la troisième phase, les clubs auront la possibilité d'engager de nouvelles équipes <u>jusqu'au 6</u> <u>janvier 2019 dernier délai</u>.

La CDA du District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase (Niveau 1 uniquement).

Pour le Niveau 2, les arbitres seront fournis par les clubs.

Des feuilles de matches de format papier ont été envoyées aux clubs pour cette deuxième phase.





# PROCÈS VERBAL

## **COMMISSION FEMININE JEUNES**

**PAGE 2/2** 

Merci de noter que les nouvelles équipes engagées pour la troisième phase seront automatiquement intégrées au Niveau 2.

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du foot à 11 et du basic spécifique Féminin joint.

Le Président Francis Gauvin Le Secrétaire de séance Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 16/11/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.

